

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 OCTOBRE 2010

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël ABBEY.

### Etaient présents :

MM ANTOINE, CHANSON, Mme ROUGETET, MM DION, BREDILLET, MM CHAUME, BRUNIE, MALOU, BRANCOURT, COLLE, VITRY, LEMUNIER, LAURENT, MAUREILLE, Mmes PRECHEUR, TESSIER, CHEVAILLER, PERRIN, MM PAUMARD, ABBEY, MARCADE, PICCI, Mmes ECHAROUX, MARSAN, BARTHEZ, MM DELOGE, PETITJEAN, Mmes DUVOIS, ROCHE, MM CHARLET, LORENZON.

Etaient représentés : Madame THIEBAUT donne procuration à Madame BARTHEZ. Monsieur ROSSIN donne procuration à Monsieur BRUNIE. Madame HENNEQUIN donne procuration à Monsieur MALOU. Monsieur BREDELET donne procuration à Monsieur LAURENT. Monsieur GOGNAT donne procuration à Monsieur ABBEY. Monsieur CAMP donner procuration à Madame MARCADE. Monsieur PECOU donne procuration à Madame MARSAN. Madame LENOBLE donne procuration à Madame DUVOIS. Monsieur PILARD donne procuration à Monsieur LORENZON.

Assistaient : Mmes STUTZINGER, GIRAUD, MONIOT, M. DORNIER

Etaient excusés : MM BORDAT, COUTURIER. Mme BATAILLE.

## INTERVENTION DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE

Ont été invités le Capitaine Vespérini, commandant la Compagnie d'Is sur Tille ainsi que le Capitaine Curot, qui souhaitent présenter le bilan d'activité de la compagnie et pouvoir répondre aux questions des maires. Le Capitaine Vespérini a expliqué que les brigades sont maintenant réunies en communauté. En terme d'effectifs, ils sont stables. La pression va être accrue, notamment au niveau des rondes de nuit et de la police de la route. Les nouveaux horaires d'ouverture élargis de la brigade vont être communiqués. Il a demandé aux élus de travailler de concert avec la Gendarmerie. Cette concertation facilite, augmente la rapidité et les chances de réussite de l'action. Il est important de signaler tout véhicule suspect dans un village. Les personnes qui s'absentent de leur domicile peuvent le signaler à la gendarmerie.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé comme suit :

### I – INSTALLATION DELEGUE PERRIGNY SUR L'OGNON

Madame CHEVAILLER Laure a été désignée par le Conseil Municipal en remplacement de Monsieur FACHINETTI David en qualité de délégué titulaire  
Monsieur PAUMARD Eric a été désigné en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame CHEVAILLER Laure

Le Président accueille et installe ces délégués.

### II – PAYS

#### Suivi dossiers Budget 2011 :

#### Volet Ingénierie

Les postes d'animations Tourisme, Habitat, Vie Culturelle Sportive et Associative sont maintenus.

#### *Animateur Généraliste :*

De nouvelles actions sont prévues :

- Plate forme mobilité (Ethicofil) : 4 500 €, soit après déduction des aides, 900 € à charge des 4 Communautés de Communes  
(pour mémoire : centrale d'appel, campagne d'information, promotion et enquête du covoiturage)
- Site Internet covoiturage : 1 000 €, soit après déduction des aides 200 € à charge des 4 Communautés de Communes
- Plaquette mobilité : 1800 €, soit après déduction des aides 360 € à charge des 4 Communauté de Communes

Ces actions rentrent complètement dans le budget prévisionnel 2010. Il reste même des reliquats par rapport au prévisionnel.

#### **Axe Tourisme**

Deux projets sont budgétisés pour l'action tourisme du Pays :

- La mise en oeuvre du mobilier de signalétique des Vélo routes conformément au schéma d'implantation présenté au dernier COP.
- La réédition du guide « tourisme » du Pays : mise à jour des informations et réédition des exemplaires

#### **Axe Habitat**

La chargée de mission habitat a développé la dynamique sur notre territoire. Il convient aujourd'hui de définir notre implication et stratégie dans cette dynamique.

#### **Axe Associatif**

La reconduction annuelle du forum des associations. Les guides culture et sport ont été édités. Ils sont à votre disposition dans la salle du bas.

**Renégociation Contrat de Pays :** Le Contrat est arrivé à mi-parcours. Un bilan du Contrat de Pays doit être réalisé avec l'ensemble des partenaires financiers signataires du contrat. C'est également l'occasion pour les co-financeurs et le territoire de définir nos nouvelles orientations et ambitions, voir de détecter de nouvelles opportunités.

C'est également le moment pour chacune des collectivités de faire remonter ses nouveaux besoins, ce qui nous permettra de cibler les crédits non mobilisés.

#### **Plateforme mobilité : INFORMATION A RETENIR**

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne souhaitant améliorer le déplacement des habitants du territoire, a mis en place une centrale téléphonique, la plate-forme Mobilité, permettant aux habitants du territoire d'obtenir toute information générale ou personnalisée sur l'offre de transports du département de la Côte d'Or.

Une question sur les horaires des réseaux Transco, Divia ou TER Bourgogne ? Une demande d'itinéraire personnalisé ? Une interrogation sur un problème de Mobilité ?

Pour les habitants du territoire ou les touristes, contacter la plate-forme Mobilité au 03 80 72 13 81 où un télé-conseiller répondra aux questions de Mobilité (appel facturé au prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

L'accueil téléphonique est assuré : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h30

### **III – ANIMATION TERRITORIALE A VOCATION ECONOMIQUE**

Afin de répondre aux besoins du territoire en terme de développement économique, il a été proposé l'ouverture d'un poste d'animation porté par la Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône pour le territoire Pays et auquel s'associe la Communauté de Communes Rives de Saône. Le poste (à mi temps) a été créé par délibération en date du 10 mars 2010 par la Communauté de Communes du Canton de Pontailler sur Saône.

Les missions de l'agent seront :

### **MISSION GENERALE**

Assister les Communautés de Communes dans les domaines de l'aménagement et du développement économique de leur territoire.

#### **Missions :**

- ◆ Préparer, réaliser, accompagner, assurer le suivi, actualiser les diagnostics territoriaux
- ◆ Sur la base de ces éléments de diagnostic, travailler à la définition d'une stratégie de développement économique des Communautés de Communes
- ◆ Assister les collectivités, les acteurs locaux, les porteurs de projets dans la réalisation de leurs actions : Proposer, préparer, formaliser, rédiger les cahiers des charges, assurer le suivi, optimiser le financement
- ◆ Assister les collectivités dans le montage d'opérations de zones d'activités et projets structurants
- ◆ Assurer l'ingénierie, l'animation relative à l'émanation de nouvelles filières (agroalimentaire, bois, numérique, bio-masse, éco-construction....)
- ◆ Participer à la promotion et à la dynamisation du territoire
- ◆ Mettre en place des outils d'évaluation
- ◆ Assurer l'interface entre les Communautés de Communes et le tissu économique local
- ◆ Mobiliser et animer les acteurs locaux et externes, créer et animer les réseaux nécessaires (unions commerciales....)

#### **Répartition financière :**

La Communauté de Communes de Pontallier-sur-Saône portera juridiquement et administrativement cet emploi pour les 4 Communautés de Communes formant le Pays auquel s'associe la Communauté de Communes Rives de Saône (37 communes) soit 16 623 habitants complémentaires.

#### **Cofinancements mobilisables :**

Conseil Général via Contrat Ambition Côte d'Or du canton de Pontallier : 67% soit 23 450 €/an  
Conseil Régional via Contrat de Pays : 13% soit 4 500 €/an  
Reliquat à charge des Communautés de Communes : 20% soit 7 000 € par an

#### **Ventilation par Communauté de Communes**

	Coût total annuel	Subventions		Reliquat	Communautés de communes				
		Conseil Général	Conseil Régional		Auxonne Val de Saône	Pontallier sur Saône	Mirebellois	Val de Vingeanne	Rives de Saône
Poste animation	35 000 €	23 450 €	4 500 €	7 000 €	2 007.47 €	1 0481 €	1 191.28 €	406.24 €	2 352 €

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

- ⇒ Autorise le Président à conclure une convention avec les autres intercommunalités pour régler les modalités de portage et de financement d'une poste d'animation territoriale à vocation économique
- ⇒ Sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre du Contrat AmbitionS Côte d'Or
- ⇒ Sollicite l'aide du Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Contrat de Pays
- ⇒ Charge le Président de solliciter les co-financeurs pour ce projet
- ⇒ L'autorise à signer tout document relatif à ce dossier

#### **IV – AMBITIONS COTE D'OR : projets maîtrise ouvrage communale**

Le Contrat AmbitionS Côte d'Or a été signé le 21 juillet 2010. Pour les projets de maîtrise d'ouvrage autre que Communautaire, le Conseil Communautaire reconnaît par sa délibération que le projet s'inscrit bien dans le contrat (c'est en quelque sorte un avis favorable sur le projet par rapport à ce qui a été inscrit au contrat). Le plan de financement peut être rappelé (mais il n'y a pas de décision du Conseil Communautaire sur ce point).

Le Président présente les deux projets qui sont parvenus à la Communauté de Communes :

- Halte nautique à Maxilly sur Saône
- Drambon : Réhabilitation d'un bâtiment en Mairie et Salle Espaces Rencontres Loisirs

**Délibération** : le Conseil Communautaire émet un avis favorable quant à ces deux projets inscrits au Contrat AmbitionS Côte d'Or.

### **Drambon : Salle Espace Rencontre de Loisirs à Vocation Intercommunale**

Pour les actions intercommunales, la subvention Espace Rencontres Loisirs est bonifiée si une Convention de mise à disposition est établie avec la Communauté de Communes. Il convient donc d'établir une Convention de mise à disposition de la salle de Drambon au profit de la Communauté de Communes.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à établir et signer la Convention qui règle les conditions de mise à disposition de la Salle Espaces Rencontres de Loisirs de Drambon au profit de la Communauté de Communes.

## **V – ENFANCE/JEUNESSE**

### **1 – Suivi du fonctionnement activités Enfance/Jeunesse et Jeunesse**

#### **Convention Collège Isle de Saône/Communauté de Communes**

**Pour information** : Une Convention a été établie avec le Collège pour l'intervention d'Olivier MARQUET (animateur jeunesse) dans les locaux du collège.

2 interventions sont programmées : l'une le mardi et la suivante le jeudi de 12h30 à 14h00 pour faire connaître l'accueil jeune et démarrer la démarche de construction de projets, tout en proposant des petites activités conviviales comme des jeux de coopération.

Nous avons reçu l'aval de M. Xavier BALLAND, nouveau Principal. La Convention a été validée le 7 octobre en Conseil d'Administration. Olivier est attendu par les jeunes au collège.

#### **Résumé du mini camp ados du mois d'août 2010 organisé par Olivier MARQUET**

5 jeunes du canton avec 1 jeune de la Maison de Quartier de Fontaine d'Ouche (à la place de 5 prévus au départ, désistement dû aux propositions de sorties plus attrayantes pour ces jeunes). Ces 6 jeunes ont été encadrés par 3 animateurs.

Groupe de 3 filles et 3 garçons, de milieu culturel différent, intérêt d'avoir des filles sur des actions sportives, grande motivation des jeunes sur la découverte du territoire.

Chaque jour, montage et démontage du camp effectué par les jeunes, trajet de 20 km en kayak d'Heuilley sur Saône à Lamarche sur Saône, puis parcours en VTT (Auxonne, Dole et retour sur Pontailler sur Saône).

Durant tous les moments de vie collective, les jeunes ont été solidaires, des liens se sont créés entre eux.

Par le biais de ce groupe, d'autres jeunes vont prendre connaissance de la création d'un espace qui leur est dédié, où ils seront accompagnés dans leurs loisirs ou leurs démarches de projets.

#### **Ateliers 2010/2011**

**Atelier théâtre** : 3 ateliers dont 2 à Perrigny sur l'Ognon, lundi et jeudi et un à Pontailler sur Saône le mercredi pour les enfants de 6 à 14 ans.

Pour le moment : le lundi, 7 enfants, le jeudi, 7 enfants et le mercredi, 12 enfants pratiquent cette activité. L'atelier du mercredi est complet

**Atelier « arts plastiques »** : à Saint Léger Triey, mardi et jeudi .

10 enfants de 6 à 12 ans sont inscrits le mardi, et 7 sont inscrits le jeudi.

Atelier Baby gym : atelier qui fonctionne le mardi à la salle des fêtes de Pontailier sur Saône, à partir du 14 septembre jusqu'en juin, qui s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Nouvel animateur diplômé UFR Staps, Mickaël GUENIFFEY. Actuellement 12 enfants sont inscrits, l'atelier est complet pour cette année.

Atelier danse : Atelier géré par la MJC avec un enseignement de danse classique et de danse "jazz". Le professeur a souhaité arrêter son activité à Pontailier sur Saône. Nous avons été averti à la rentrée de septembre de sa démission. Nous sommes à la recherche d'un enseignement en danse classique ou jazz. Pour le moment, il est difficile de trouver une personne diplômée surtout sur la journée du mercredi et du samedi matin.

### **ALSH été 2010 (accueil de loisirs)**

L'accueil de loisirs a fonctionné durant 4 semaines, a reçu 58 enfants de 3 à 6 ans (53 en 2009), 104 enfants de 6 à 11 ans et 16 jeunes de 12 à 14 ans (99 en 2009). Ils proviennent quasiment de toutes les communes du canton.

L'eau, le monde de Disney, les extraterrestres ont conquis les petits tandis que les plus grands ont voyagé autour du monde, redécouvert l'histoire de France et l'art, se sont transformés en écologistes. Toutes ces activités ont été ponctuées de "grands jeux" qui rassemblent les enfants et les jeunes autour de thèmes évocateurs "rallye nature, fort Boyard, Da Vinci Code, Pékin Express".

Les Conseillers Communautaires ont pu visionner en début de séance le film réalisé par Romain POISSON, animateur, et qui a été présenté en fin de centre aux familles.

Ce sont 1 302 journées-enfants qui ont été réalisées en 2010 contre 1 260 en 2009 soit une augmentation de 3,3 %. Alors que la tendance générale est plutôt à la baisse.

Le mini camp pêche s'est poursuivi durant l'été pour la 3<sup>e</sup> année, et 14 jeunes sur les 16 inscrits, de 12 à 14 ans, ont participé à ce camp. Cette année encore, la météo a été menaçante mais n'a pas entraîné de modifications dans le fonctionnement.

Les jeunes ont pu installer les tentes, préparer les repas, pêcher en journée, durant la nuit et re-pêcher au lever...ce qui montre bien leur intérêt pour cette activité. Le groupe s'est montré solidaire et volontaire et a bien progressé dans les techniques de pêche.

Michel COUTURIER est remercié pour la mise à disposition de son étang, qui a permis de réaliser cette action.

## **2 – Structure Multi accueil Conventonnement CAF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Précise** les éléments suivants quant à la structure multi accueil :

**Date de création** : 18 juillet 2006

**Capacité d'accueil** : → 10 enfants du 14 juin au 31 août 2010

→ 15 enfants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Ouverture** : 14 juin 2010

- **Autorise le Président à signer la convention EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants)** pour la structure multi accueil et tout document relatif à cet établissement.

## **3 – Suivi multi accueil**

Fréquentation : pour un début, le taux de fréquentation est très bon. Le nombre d'enfants présents varie tous les jours voir toutes les heures. Les enfants sont originaires des diverses communes du Canton : Lamarche sur Saône, Heuilley sur Saône, Maxilly sur Saône, Vielverge, Saint Léger Triey, Pontailier sur Saône, Perrigny l'Ognon, Soissons sur Nacey, Saint Sauveur, Talmay, Tellecey, ou encore Etevaux. Et ce sont les bébés qui sont les plus nombreux. Ce sont 59 familles du canton qui bénéficient actuellement de ce service.

### Encaissement chèques CESU

Le Conseil Communautaire autorise le règlement des prestations Multi Accueil et Accueil de loisirs par chèque CESU.

### 4 – Renouvellement Contrat Enfance/jeunesse

Le contrat enfance/jeunesse conclu avec la CAF est arrivé à terme. Un nouveau contrat doit être signé. Il convient d'autoriser le Président à signer ce contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à renouveler le contrat CAF et à signer toute pièce correspondante.

## VI – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### 1 – Bilan saison touristique 2010

Fréquentation MEPN. Une hausse de la fréquentation par rapport aux années précédentes.

#### Eco-pagayage

Le parcours éco-pagayeur est opérationnel depuis début juillet 2010. Le club de Canoë Saône Rand'Eau Kayak assure l'accueil du public et la mise à l'eau. Les permanences étaient assurées les samedis et dimanches. Pour la saison 2010, le club a enregistré 250 licences.

L'itinéraire a bénéficié d'un bon retour des médias locaux. Un communiqué de presse avait été diffusé largement au début de l'été. Les flyers, en forme de canoë, ont été distribués via les Offices de Tourisme du canton et des environs ainsi que chez les prestataires touristiques.

Le taux de fréquentation est donc satisfaisant.

### 2 – Taxe de séjour : proposition de tarif forfaitaire

Une proposition de tarif forfaitaire a été établie. Le but est d'éviter les relances et les déclarations approximatives.

Le calcul est basé sur :

- 1/ la moyenne des nuitées enregistrées depuis 2007
- 2/ la capacité d'accueil de chaque hébergement
- 3/ le type d'hébergement
- 4/ le classement

Les sommes indiquées dans le tableau seraient facturées chaque année à chaque prestataire quelque soit la fréquentation.

#### **Forfait annuel 2011**

Camping	10,00 €/emplacement
Chambres d'hôtes	11,25 €/chambre
Gîte	12,00 €/personne
Hôtel	50,00 €/chambre**
	10,00 €/chambre NC

Le forfait est calculé sur la moyenne des nuitées déclarées depuis 2007

Prestataire	Prévisionnel
Camping Heuilley	250,00
Camping Pontailier	1 500,00
Camping Perrigny	340,00
Gîte de Pêche	120,00
Gîte du Paquier	60,00
Meublé gare	24,00
Gîte Soissons	48,00
Gîte Loche	54,00
Porcherot	48,00
CH Pontailier	45,00

CH Lamarche	45,00	
CH Talmay	56,25	
CH Maxilly (Lavier)	11,25	
CH Maxilly (Fontenille)	33,75	
Nouveau meublé Maxilly	48,00	en confirmer en fonction du classement pour 4 ou 6 personnes
Hôtel St Antoine	500,00	
Chez Monique	50,00	

Après réflexion, il est décidé de maintenir le tarif de 0.25 euros par nuitée au réel. Le passage au forfait sera réétudié.

### **3 – Signalétique touristique vélo routes**

#### Contexte :

Il y a 3 véloroutes sur le territoire du Pays (et de la Communauté de Communes)

- La voie Bleue, le long de la Saône
- La Voie Verte, le long du Canal
- La liaison Dijon-La Saône entre l'agglomération Dijonnaise et la Voie Bleue

La signalisation pour accéder aux itinéraires, suivre la véloroute et rouler en sécurité est mise en place par le Conseil Général. Le schéma de signalisation réalisé par le Cabinet Alkhos préconise de compléter la signalétique de bas par

- des Relais Information Service comme ceux implantés au niveau des sites « phares » dans le cadre de la signalétique touristique sur routes
- des panneaux de signalisation directionnelle
- une signalétique de jalonnement pour accéder aux sites

Que signaler ?

- les hébergements accessibles à la nuitée situés à moins de 5 kilomètres d'une véloroute
- les restaurants, les points informations, OTSI, cafés et débits de boissons, services situés à moins d'un kilomètre de la véloroute
- les sites à visiter situés à moins de 5 kilomètres pour les sites importants et moins d'un kilomètre pour les sites locaux.

Une estimation budgétaire a été réalisée suite à l'étude pour l'ensemble des panneaux en intégrant la charte graphique du Canal et en reprenant les panneaux d'interprétation de la Voie Bleue : 101 200 € pose comprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Autorise le Président à consulter les entreprises pour monter le dossier de financement
- ⇒ L'autorise à monter les dossiers de demande de financement
- ⇒ L'autorise à signer tout document relatif à ce dossier

### **4 - Ré-édition du guide touristique**

Le guide "Bienvenue en Vingeanne Val de Saône" a été édité dans sa nouvelle version en mai 2009. Aujourd'hui, nous avons consommé la quasi totalité des 20 000 brochures imprimées l'an dernier. Une mise à jour est à prévoir pour le livret et la carte. La maquette restera inchangée. Un cahier des charges a été établi en concertation avec les Offices de Tourisme. La version 2011 sera imprimée à 20 000 exemplaires. Cette action est inscrite au Contrat de Pays. Financement à 70 % (enveloppe territoriale).

#### Délibération :

Le Conseil Communautaire autorise le Président à consulter les entreprises afin de connaître le coût de la réédition du guide touristique Vingeanne Val de Saône et l'autorise à monter les dossiers de demande de financement correspondants.

### **5 – Subvention Office de Tourisme**

Le Président expose que l'avenant à la convention conclue avec l'Office de Tourisme prévoyait le versement d'une dotation complémentaire de 2 000 euros à l'Office de Tourisme pour l'année 2010 si la situation financière le justifie.

Après examen des comptes de l'Office de Tourisme au 30 septembre 2010 et au vu de l'estimation des restes à réaliser sur 2010, le Conseil de Communauté décide :

- ⇒ Le versement d'une dotation complémentaire de 2000 euros à l'Office du Tourisme au 15 novembre 2010.

## **VII – MAISON DES SERVICES/CENTRE SATI 21 CYBERBASE**

### **1 – Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais**

En janvier 2011, le fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais va être modifié. Il doit y avoir un dossier de reconventionnement pour la période 2011/2014 et la mise en place d'une nouvelle convention constitutive du GIP conforme au cahier des charges applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Aussi, le Conseil Communautaire doit délibérer pour autoriser le reconventionnement, accepter de s'engager au sein de la Maison de l'Emploi, accepter d'adhérer au GIP selon les nouvelles modalités de la convention constitutive, autoriser le Président à signer la convention, valoriser l'implication de la Communauté de Communes au sein de la Maison de l'Emploi comme suit :

- ⇒ 0.40 équivalent temps plein

Soit en terme de charges salariales nettes :

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
2 727 euros	4 200 euros	8 185 euros	8 400 euros

Quant aux charges de fonctionnement de la structure, elles sont estimées comme suit :

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
12 099 euros	12 099 euros	12 099 euros	15 314 euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de s'engager au sein de la Maison de l'Emploi,
- accepte d'adhérer au GIP selon les nouvelles modalités de la convention constitutive,
- autorise le Président à signer la convention,
- valorise l'implication de la Communauté de Communes au sein de la Maison de l'Emploi comme suit :

- ⇒ 0.40 équivalent temps plein

Soit en terme de charges salariales nettes :

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
2 727 euros	4 200 euros	8 185 euros	8 400 euros

Quant aux charges de fonctionnement de la structure, elles sont estimées comme suit :

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
12 099 euros	12 099 euros	12 099 euros	15 314 euros

### **2 – S@TI 21/Cyberbase : Convention de partenariat avec Pôle Emploi**

La Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône par l'intermédiaire du s@ti 21 / Cyber-base de Pontailler, et le Pôle Emploi ont décidé de conjuguer leurs efforts afin d'optimiser les services mis à la disposition des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Sachant que 65 % du public S@TI 21/Cyberbase est constitué de demandeurs d'emploi.

La Communauté de Communes par l'intermédiaire du s@ti 21 / Cyber-base propose aux usagers de découvrir les nouvelles technologies de l'information et de la communication (accès à des logiciels informatiques, accès à Internet).

Le Pôle Emploi propose, dans les locaux de la Maison des Services / Cyber-base de Pontailler également un atelier bi-mensuel permettant de réaliser des CV, de consulter des sites de recherche d'emploi.

La présente convention a pour objectif de définir les relations de partenariat entre la Communauté de Communes de Pontailler-sur-Saône et le Pôle emploi de Dijon Toison afin de développer auprès du public les NTIC.

Pour mémoire :

**Engagements de Pôle emploi**

Pôle Emploi s'engage à :

1. assurer la formation, régulièrement actualisée, de l'animateur d'accueil du s@ti 21.
2. à informer les demandeurs d'emploi des conditions d'accès au s@ti 21 / Cyber-base de Pontailler-sur-Saône (gratuité ou tarifs des services du s@ti 21)
3. informer les demandeurs d'emploi et les entreprises sur les services délivrés par le s@ti 21. affichage en zone d'accueil des permanences et horaires du s@ti 21
4. orienter les demandeurs d'emploi vers les différentes prestations proposées par le s@ti 21 / Cyber-base de Pontailler-sur-Saône.
5. mettre à disposition des demandeurs d'emploi fréquentant le s@ti 21 / Cyber-base de la documentation concernant la recherche d'emploi et les prestations proposées par Pôle Emploi.
6. fournir et mettre à jour la documentation nécessaire gratuitement sur simple demande par courriel à [martine.denis@pole-emploi.fr](mailto:martine.denis@pole-emploi.fr)

**Engagements de la Communauté de Communes :**

La Communauté de Communes par l'intermédiaire de s@ti 21 / Cyber-base s'engage à :

1. proposer un abonnement gratuit ou symbolique pour les demandeurs d'emplois pour accéder aux services du s@ti 21.
2. informer les demandeurs d'emploi sur le site [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), leur apporter une assistance de 1<sup>er</sup> niveau pour accéder aux informations et conseils pratiques pour trouver leur futur emploi.
3. mettre à disposition des postes dédiés à la consultation du site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr)
4. informer et orienter les personnes en recherche d'emploi sur les services délivrés par Pôle Emploi, et plus particulièrement les ateliers de recherche d'emploi et d'utilisation des services à distance en vue de créer leur espace emploi et de s'abonner aux offres
5. renseigner les demandeurs d'emploi sur les conditions d'inscription via internet.

**Délibération** : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Accepte de rentrer dans cette démarche de partenariat avec Pôle Emploi au sein du Centre s@ti 21/Cyberbase
- ⇒ Autorise le Président à signer la convention de partenariat

**3 – Fonctionnement**

Fin septembre, 2 924 visiteurs ont fréquenté la Maison des Services, dont 701 sur le Centre S@TI/21 Cyberbase.

Pour mémoire :

- ⇒ 2009 : 3 301 visiteurs à la Maison des Services sur l'année 2009

**Les ateliers informatiques** ont repris au centre S@TI 21/CYBERBASE. Deux niveaux ont été instaurés : début ou intermédiaire.

**Semaine bleue** :

A l'occasion de la Semaine Bleue 2010 qui se déroule du 18 au 24 Octobre, le réseau des centres SATI organise une **Journée Portes Ouvertes le Mardi 19 Octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Cette journée sera complétée par une animation le Jeudi 21 Octobre.**

Le Centre SATI 21 de la Communauté de Communes du Canton de Pontailler sur Saône participe à cet événement.

**AU PROGRAMME**

Mardi 19 octobre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Le matin, explications sur le fonctionnement du centre et les modalités d'adhésion. Ensuite, les personnes pourront visiter la cyber-base et observer le déroulement d'un atelier. L'après midi accueil

libre du public avec présentation de la cyber-base et de son fonctionnement ainsi qu'une découverte de l'ordissimo.

Jeudi 21 octobre de 16 heures à 17 heures 30

Un atelier ordissimo sera organisé dans le cadre de la Semaine Bleue et de la journée des assises numérique en Côte d'Or. Journée pour laquelle Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (secrétaire d'Etat au TIC) se déplacera à Dijon. Le Centre Sati de Pontailler sur Saône participera à cet évènement par le biais de la visio-conférence.

#### **4 – Contrat de Service Civique**

Nous aurions l'opportunité de « recruter » une personne dans le cadre d'un Contrat de Service Civique qui pourrait intervenir au sein du Centre Sati 21/cyberbase. Il s'agit d'un jeune qui a déjà effectué un stage de deux semaines par l'intermédiaire de la Mission Locale.

Cette personne de 24 ans originaire de Binges, a validé une formation en informatique au sein de l'AFPA. Son stage s'est très bien passé.

#### **Conditions du service civique :**

**Agrément :** la collectivité doit être agréée. Elle doit déposer un dossier à l'Agence du service civique.

**Durée :** 6 à 12 mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat. Ouvert aux personnes de 16 à 25 ans.

**Missions :** les missions doivent rentrer dans des champs à caractère éducatif, environnemental,, culturel... Et peuvent être effectuées au sein d'une collectivité.

**Indemnisation :** Dans le cadre de "l'engagement de service civique", les volontaires ont droit à une indemnité mensuelle, complétée par une aide en nature ou en espèces qui correspond à la prise en charge de frais d'alimentation, de logement et de transports, de l'ordre de 100 euros par mois.

#### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur le principe de conclure un Contrat de Service Civique
- Autorise le Président à mettre en œuvre les démarches correspondantes et à signer tout document correspondant

### **VIII – FINANCES**

#### **1 – Décision modificative n° 2 – Budget général**

Le Conseil Communautaire adopte la décision modificative numéro 2 suivante :

Investissement (service Tourisme)

Article 205 : + 6 000 euros (prestations écritures des textes des audioguides écopagayage, droits d'auteur, expertise)

Article 2188 : - 6 000 euros

#### **2 – Renouvellement ligne de trésorerie**

Il convient de renouveler la ligne de trésorerie souscrite pour 1 an en 2009.

Les consultations lancées auprès des banques ont donné les résultats suivants :

	<b>Crédit agricole</b>	<b>Caisse d'épargne</b>	<b>BPB</b>
Montant	1 000 000 euros	600 000 euros	1 000 000 euros
Taux	0.88 + 0.80 % (euribor 3 mois moyenné) : 1.68 %	0.443 % + 0.60 % (T4M) 1.043 %	0.977 % (euribor 3 mois) + 0.70 % 1.677 %
Frais	1 000 euros	0.10 % (soit 600 euros)	Néant
Divers	Pas de commission		Pas de commission

Le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
- l'autorise à effectuer les demandes et remboursements de fonds
- l'autorise à signer le contrat aux conditions suivantes :

- ⇒ Taux : T4 M + 0.60 % de marge
- ⇒ Les frais éventuels : 0.10 %
- ⇒ La durée : 12 mois
- ⇒ Montant de la ligne : 600 000 euros

### **3 – Indemnité receveur**

Le Président expose que jusqu'à présent une indemnité de conseil était versée à Mme FROMION. Il convient suite au changement de comptable du trésor qu'une nouvelle délibération soit adoptée :

#### **Délibération** :

Le Président donne lecture à l'assemblée de l'arrêté du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil pouvant être allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et des établissements publics locaux. Il invite le Conseil à délibérer.

Après discussion, et compte tenu du départ de Madame FROMION Cécile au 28 février 2010 et de l'arrivée de Madame Marie Louise STUTZINGER au 1<sup>er</sup> mars 2010, le Conseil Communautaire charge Madame Marie Louise STUTZINGER de fournir les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable prévus par ledit arrêté.

En contrepartie, Madame STUTZINGER recevra annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, date d'entrée de sa prise de fonction, une indemnité de conseil égale au maximum calculé par application de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

## **IX – PERSONNEL**

### **1 -Recrutement Structure Multi Accueil**

Création d'un poste d'Agent d'Accueil et d'Animation petite enfance : Comme suite à la démission d'une personne sous contrat aidé en juillet. Il a été nécessaire de recruter une personne ayant la qualification d'Auxiliaire de Puériculture. Elle a débuté le 23 septembre à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire décide :

- La création d'un poste d'Agent d'Accueil et d'Animation petite enfance non titulaire
- A compter du 23 septembre 2010
- A raison de 28 heures hebdomadaires
- Sur la base de l'indice majoré 300
- Autorise le Président à signer le Contrat correspondant

### **2 – Renouvellement contrats**

#### **Coordinateur action sociale** :

Le Contrat de Dominique LETOUZEY en qualité de Coordinatrice Action Sociale arrive à échéance le 31 octobre prochain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ Décide de renouveler le Contrat de Dominique Letouzey en qualité de coordinatrice action sociale pour 3 ans
- ⇒ A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010
- ⇒ A raison de 30 heures hebdomadaires
- ⇒ Indice majoré : 376

**Contrats de travail structure multi accueil** : les contrats initiaux avaient été conclus pour 6 mois. Ils arrivent à échéance courant novembre. Il convient de les renouveler.

### **Conseillère d'Accueil petite enfance/Directrice de la structure**

*Sylvie PROUST*

En contrat depuis 6 ans au sein de la collectivité, son contrat est transformé en Contrat à Durée Indéterminée.

### **Adjointe à la conseillère d'accueil petite enfance**

*Anne Lise BAUDRY*

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le contrat Anne-Lise BAUDRY, en qualité d'Adjointe à la Conseillère d'accueil petite enfance pour 3 ans

- A compter du 17 novembre 2010
- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Indice majoré : 319

### **Animatrice petite enfance**

*Véronique BOILEAU*

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le contrat de Véronique BOILEAU, en qualité d'Animatrice petite enfance pour 3 ans

- A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010
- A raison de 17.5 heures hebdomadaires
- Indice majoré : 300

### **Animatrice petite enfance**

*Caroline MILLET*

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le contrat aidé de Caroline Millet en qualité d'Animatrice petite enfance pour 12 mois (durée maximale en contrat aidé)

- A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010
- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Taux horaire : 9 euros bruts

### **Agent de Service**

*Christine BARBIER*

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le contrat aidé de Christine BARBIER en qualité d'Agent de service pour 12 mois (durée maximale)

- A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010
- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Taux horaire : 8.95 euros bruts

### **Conseillère d'Accueil petite enfance/animatrice Relais**

*Estelle COINDARD*

Le Conseil Communautaire décide de renouveler le contrat d'Estelle COINDARD en qualité de Conseillère d'Accueil petite enfance pour 3 ans

- A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010
- A raison de 28 heures hebdomadaires
- Indice majoré : 314

### **3- Sécurité/Prévention :**

Il avait été décidé en début d'année de solliciter l'aide du service prévention du Centre de Gestion pour mettre en place le document unique et solliciter l'aide du Fonds National de Prévention.

Nous avons rencontré les services du Centre de Gestion pour assurer le montage du dossier. Il a été préparé et soumis pour avis aux services du Centre de gestion.

## **X – RAPPORT D'ACTIVITE**

Le rapport d'activité de l'année 2009 a été diffusé à l'ensemble des communes pour information des Conseils Municipaux.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – Travaux bâtiments**

Il était nécessaire et urgent de réaliser des travaux sur le hangar. Des dégradations importantes sont intervenues sur le bâtiment avec risque que le mur du fond de la partie préau s'effondre  
Ces travaux ont été confiés à l'entreprise TONIC pour les sommes suivantes :

#### **Mur fond du hangar qui s'effondre :**

- Création d'un massif de renversement : estimation : 3 889.00 euros HT
- Paroi de soutènement : estimation : 1 844.81 euros HT

**Reprise de liteaux en toiture :** estimation : 621.82 euros HT

#### **Reprise de gouttière arrière hangar**

**Reprise joint étanchéité SAS** bâtiment rez de chaussée : 231.09 euros HT

### **2 – Informatique**

Un serveur a été acquis au prix de 3 078 euros hors taxes pour sécuriser l'installation informatique de la Communauté de Communes.

L'ordinateur du Relais Petite Enfance a été remplacé pour un montant de 650 euros hors taxes. L'ancien sera transféré au RASED.

### **3 – Subvention Fédération de la Pêche**

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention de 276 euros qui correspond à 50 % de la sonorisation de la fête départementale que la Communauté de Communes devrait prendre en charge à hauteur de 100 %.

### **4 – Gens du voyage**

Des réunions ont eu lieu en Préfecture en vue de définir une aire d'accueil pour les grands déplacements.

### **5 – Déchetterie**

Le dossier avant projet de la déchetterie est parvenu en fin d'après midi. Ce projet ayant un impact sur le financement du service déchets ménagers qui doit être voté en fin d'année, ce dossier sera étudié dans une prochaine réunion de bureau en même temps que le budget prévisionnel du Syndicat Mixte.

### **6 – Pac Alimentation**

Chaque mardi, à 14 heures, des ateliers ont lieu à la Maison des Services. Une nutritionniste explique aux seniors comment et quoi manger.

### **7 – Passage de la télévision au tout numérique**

Plusieurs réunions d'information ont déjà eu lieu :

- ⇒ Pour les élus, le 30 août
- ⇒ Grand Public à Auxonne, le 13 octobre

Pour les référents, les maires, les secrétaires de mairie, personnes en relation avec les personnes âgées, plusieurs réunions sont prévues le 22 octobre sur le canton :

- ⇒ 14 heures à la Communauté de Communes
- ⇒ 16 heures 30 à Saint Léger Trieu
- ⇒ 20 heures 30 à Soissons sur Nacey

Ces réunions ont plus vocation à FORMER qu'à INFORMER. Ce sont des informations concrètes qui vont être données. (branchement d'un adaptateur, recherche des nouvelles chaînes, etc.)

**8 – Monsieur MAUREILLE**

demande que l'on communique aux maires le nom des enfants de leur commune qui bénéficient du service Multi Accueil.

**9 – Office de tourisme**

L'Office de Tourisme a évoqué l'idée d'acquiescer un parc de vélo destiné à la location. Il s'agit d'un investissement important qui nécessite une étude préalable prenant en compte les dépenses d'entretien.